

Imposer les principes d'un autre lycée

Le SNES a pesé depuis des mois pour que le ministère remette à plat la réforme des voies générale et technologique du lycée. Ce travail devrait être engagé d'ici la fin de l'année scolaire. Il faut maintenant obtenir des mesures d'urgence dès la rentrée 2013 et imposer des principes pour un autre lycée à plus long terme.

Des mesures d'urgence

Dès la rentrée 2013, il est nécessaire :

- de rattacher les heures d'accompagnement personnalisé aux disciplines ; d'abandonner le tronc commun de Première et de revenir à une définition nationale des dédoublements dans toutes les disciplines, inscrits dans les grilles horaires ;
- de donner un cadre national aux épreuves écrites et orales en LV ;
- de revenir à l'application habituelle des décrets de 1950, en particulier sur l'attribution de l'heure de majoration pour effectif faible, des heures de laboratoire ou de cabinet d'histoire, de l'heure de première chaire ainsi que des pondérations ;
- de passer les enseignements d'exploration à 2 heures par semaine, à 3 heures pour les enseignements technologiques ;
- de rétablir un enseignement obligatoire de mathématiques en Première L ;
- de revenir sur la réforme des séries technologiques qui ont été doublement touchées, en terme de struc-

ture (suppression de spécialités en STI) et en terme de discipline, par l'imposition d'enseignements transversaux et de modifications radicales des contenus de programmes.

Pour une autre réforme du lycée

Il est nécessaire de travailler en même temps sur les contenus et sur les structures.

La place et le rôle des formations technologiques dans le second degré doivent être confortés : utiliser les démarches technologiques permettant de s'approprier les technologies et d'appréhender une culture commune et partagée à partir de concepts de haut niveau.

Une série doit permettre la construction d'une culture commune dans la prolongation du collège et l'insertion

dans l'enseignement supérieur ou dans un métier. Elle doit aussi attirer des lycéens parce qu'ils y trouvent des réponses à leurs demandes.

Le souci permanent doit être double : définir des « parcours de formation » dont la cohérence ne peut être laissée au seul choix des lycéens qui n'ont pas tous les clés pour la construire ; mieux prendre en compte la diversité des appétences, les réussites dans certains champs disciplinaires qui créent estime de soi et ambition. Un objectif fondamental de l'École doit rester de permettre aux jeunes, qui au cours de leur scolarité dans le second degré passent de préadolescents à adultes majeurs, de devenir autonomes intellectuellement.

Les disciplines ne peuvent se construire et vivre indépendamment les unes des autres et la recherche de la cohérence globale ne peut être laissée à l'élève seul.

Les programmes de chacune des disciplines doivent être pensés horizontalement (sur l'ensemble d'un cycle par exemple) et verticalement (rapport entre elles, participation de chacune à la construction de la culture commune).

Le chantier est vaste, mais la recherche est à même de fournir le matériau nécessaire pour avancer. Sans doute est-ce le défi le plus important que devra relever le Conseil Supérieur des Programmes.



Dès son arrivée au ministère, V. Peillon avait annoncé que la question des rythmes scolaires était centrale pour lui et, au moins dans le premier degré avec le retour sur la semaine de quatre jours imposée par X. Darcos, qu'elle était un élément de sa « refondation de l'École ».

Alors que les modalités concrètes du rétablissement d'une demi-journée supplémentaire de cours dans le premier degré constituent une source de conflit avec les personnels et certaines collectivités locales, le ministre, interrogé dans les médias sur le contenu du livre qu'il vient de publier, a affirmé qu'il faudrait trouver les moyens de raccourcir les vacances d'été de deux semaines en instaurant deux zones.

RYTHMES SCOLAIRES : Peillon ve

Tapage médiatique, provocation, réelle volonté de le mettre en place avant la fin du quinquennat ? Toujours est-il que le SNES a réagi fortement et clairement : en tout état de cause, cette hypothèse ne peut être étudiée tant que le quotidien des personnels ne sera pas amélioré (recrutement, emploi, obligations de service, conditions de travail...) et que leurs conditions de rémunération n'auront pas été revalorisées. S'il est indispensable, dans le cadre d'une refondation de l'École, d'aborder la question des rythmes scolaires, l'entrée dans ce débat ne peut être celle du rallongement de l'année scolaire. Organisation de la semaine, de l'articulation entre temps de cours et travail personnel, entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, organisa-

Ancrer clairement le collège dans le second degré

À l'opposé de la primarisation du collège qu'induit l'« école du socle », le SNES porte l'ambition d'un collège de la réussite de tous les élèves en leur dispensant des savoirs exigeants et émancipateurs, et qui leur permette de construire une culture commune. La refondation du collège doit pour ce faire lui ouvrir de nouvelles perspectives en l'ancrant clairement dans le second degré dont il est la première étape.

Améliorer les articulations

La scolarité des élèves est constituée d'étapes successives qui marquent autant de ruptures qui doivent être mieux accompagnées, aussi bien entre le premier degré et le collège qu'entre celui-ci et le lycée, dans le respect des qualifications et des spécificités de chacun. Il s'agit de mieux articuler les programmes et les pratiques des différents degrés et, par une meilleure connaissance réciproque, de penser une meilleure continuité des contenus et des démarches, et d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge en classe de Sixième.

Des équipes pluriprofessionnelles complètes sont donc indispensables : personnels d'enseignement, d'éducation, administratifs et de service, de service social et de santé, conseillers d'orientation-psycho-

logues... avec des moyens leur permettant de travailler, ensemble, à la réussite et au bien-être de tous les élèves.

Repenser les programmes

L'abandon du socle commun de la loi Fillon est une occasion à saisir pour repenser l'ensemble des programmes : de manière verticale, en construisant la cohérence de chaque discipline tout au long de la scolarité, de l'école primaire

propres à permettre à chaque élève d'entrer dans les apprentissages, de s'approprier les notions et de progresser, nécessite que le nombre d'élèves par classe ne dépasse pas 25 et que des travaux en groupes soient prévus.

En outre, il faut permettre que les élèves puissent accomplir leurs devoirs de manière autonome dans le temps scolaire en bénéficiant d'un accompagnement différencié selon leurs difficultés propres.

Tout cela demande que la formation des enseignants tire profit de la recherche et leur permette d'identifier ce qui fait obstacle aux apprentissages.

Relancer l'éducation prioritaire

Le SNES porte l'exigence d'une véritable relance de l'éducation prioritaire qui ne vise pas à installer une école à part pour les plus défavorisés, mais permette de renouer avec l'objectif originel de « donner plus à ceux qui ont le moins » en améliorant sensiblement les conditions de travail (effectifs par classe réduits, décharges de service...).

S'il faut accentuer les efforts sur les quartiers et les établissements qui sont confrontés aux plus grandes difficultés, cela ne saurait conduire à l'abandon de ceux dont les difficultés, moins aiguës, restent néanmoins importantes dans un contexte économique et social dégradé.



au lycée ; et horizontale, en pensant les liens entre les disciplines, afin d'identifier les points permettant aux enseignants de différentes disciplines de travailler ensemble, par exemple sous la forme d'objets d'étude communs.

Diversifier les pratiques

Favoriser la mise en place de pratiques pédagogiques diversifiées

ut se payer nos vacances !

tion des examens, des procédures d'orientation sont, beaucoup plus que le nombre de semaines de vacances d'été, au cœur des problématiques des rythmes scolaires.

Comment une profession, qui a été écartée de toutes les diminutions du temps de travail depuis cinquante ans, n'a eu aucune revalorisa-

tion salariale depuis plus de vingt ans, pourrait-elle accepter de travailler, sans compensation, deux semaines de plus ?

Disons-le clairement : oui, les enseignants sont attachés à la réussite de leurs élèves, mais à condition d'avoir la possibilité de faire leur métier, tout simplement. Oui, les personnels sont soucieux de la qualité de vie des collégiens et des lycéens, mais en créant des conditions plus sereines d'études, plus respectueuses des différents temps d'apprentissage. Mais non aux solutions démagogiques dont le coût ne serait finalement supporté que par les personnels qui sont déjà dans des situations de travail empêché et de déclassement social.



Faut-il choisir entre salaire et emploi ?

Nicolas Sarkozy avait promis aux enseignants la revalorisation de leurs rémunérations « en échange » des suppressions d'emplois. Le gouvernement actuel, qui s'engage sur des créations d'emplois, reconnaît par la voix de V. Peillon que cette revalorisation serait « digne » mais devra attendre que le pays en ait les moyens...

Une évidence ?

Il y aurait donc une évidence à ce choix obligé : on ne pourrait à la fois augmenter le nombre d'emplois et les salaires des enseignants.

Cette « évidence » repose sur l'idée que les dépenses publiques représentent pour le pays un coût insupportable dans le contexte de crise économique et de déficit public. Finalement, peu importe le rôle de ces dépenses sur le moyen et le long terme (efficacité du service public ou participation à la relance économique), par principe, les dépenses d'éducation seraient une « charge ». Un retour sur ces dernières années s'impose.

Le coût de la RGPP

La RGPP⁽¹⁾, qui a conjugué suppressions massives d'emplois et blocage des salaires, a des conséquences redoutables et un coût que ses chantres ont refusé de reconnaître. Elle a conduit à redéfinir les missions des personnels dans le sens d'une mutualisation à visée purement compatible : tentatives de transférer les missions des CO-Psy vers les enseignants, remplacements non assurés ou imposés en heures supplémentaires...

Elle n'a pas conduit aux économies escomptées (cf. rapport de la Cour des comptes), mais a augmenté la part de la rémunération à la « performance », a érigé la concurrence en mode « gouvernance » et a conduit à une crise de recrutement qui va

nécessiter des moyens financiers très importants pour y mettre un terme.

Emplois et salaires vont de pair

Depuis 2003 la baisse du nombre d'emplois d'enseignants s'est accompagnée de celle des rémunérations moyennes. L'observation des années 1990 à 2003 montre là encore qu'emplois et salaires vont de pair... mais dans l'autre sens :

sur cette période, salaire moyen et nombre d'emplois ont augmenté conjointement pour répondre à l'augmentation des effectifs d'élèves et à la crise majeure du recrutement des années 80. La question de fond est donc bien celle que le pays veut faire jouer aux services publics et notamment au service public d'éducation et quels moyens il se donne pour en assurer le financement.



(1) Révision générale des politiques publiques

Pour une formation des enseignants à la mesure de l'enjeu !

Le SNES construit son projet de formation des enseignants et CPE depuis plus de quarante ans et propose aujourd'hui :

- une formation initiale de niveau master, intégrant des contenus disciplinaires de haut niveau et des éléments de préprofessionnalisation, en lien avec la recherche, impliquant un recrutement après le master. Or le concours en M1 imposé par le ministre rompt la logique du master, hypothéquant toute possibilité d'initiation à la recherche et instaure une formation successive (le disciplinaire jusqu'en M1, le professionnel réduit à la pratique après) ;
- des allocations d'autonomie pour tous les étudiants afin de démocratiser l'accès au master ;
- des prérecrutements, principalement en fin de licence, offrant un salaire avec cotisation retraite en

échange d'un engagement à suivre les formations et à passer les concours mais sans exiger aucun service en établissement. Ils ont pour but de rendre attractif le métier en sécurisant les parcours et ont fait leur preuve dans le passé. Les emplois d'avenir professeur (contrats aidés de droit privé impliquant un service en établissement), proposés par le gouvernement, ne sont pas les prérecrutements que nous revendiquons ;

- pour l'année de stage, une affectation sur le service du tuteur ainsi déchargé. Le temps de service serait d'un tiers devant élève, un tiers permettant un retour réflexif sur sa pratique et un tiers de formation théorique en lien avec la recherche. Les néotitulaires seraient déchargés à mi-temps la première année, et de 3 heures la seconde avec des compléments de formation, ce qui per-

mettrait une entrée progressive dans le métier.

Or la seule « avancée » à la rentrée 2012 est une décharge de 3 heures pour les enseignants stagiaires, 6 heures pour les CPE, qui sert à organiser une journée de formation hebdomadaire et la promesse de créer les ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation). Pas d'avancée en 2013, les stagiaires restant dans les mêmes conditions. Seule perspective, 2014 : 9 heures de service pour les stagiaires mais avec le master à valider !

- une formation continue avec des moyens pérennes et conséquents et dont les contenus seraient élaborés avec les personnels afin de répondre à leurs besoins ;
- des possibilités accrues de congés de formation et le rétablissement des congés de mobilité.

Manifester le 6 avril, c'est exiger une autre réforme de la formation !